

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0231**

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située rue Gabriel Péri

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

**Bureau du 10 juillet 2014****Décision n° B-2014-0231**

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située rue Gabriel Péri**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

GDF Suez a proposé à la Communauté urbaine de Lyon de promouvoir et de développer la distribution de gaz naturel pour véhicules sur le territoire de la Commune de Couzon au Mont d'Or et, à cet effet, d'installer et d'exploiter une infrastructure spécifique sur une parcelle propriété de la Communauté urbaine.

Cette installation est prévue sur un terrain nu situé rue Gabriel Péri à Couzon au Mont d'Or.

Préalablement à la mise en œuvre d'une convention d'occupation de ce site entre la Communauté urbaine et GDF Suez, il convient de déclasser l'emprise correspondante d'une surface de 47,50 mètres carrés environ située rue Gabriel Péri (cf. plan en annexe).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

En 2011, une enquête technique avait été réalisée, permettant d'identifier plusieurs réseaux (ERDF, GRDF, Orange et un réseau d'assainissement) à proximité immédiate de l'emprise à déclasser. Leur dévoiement éventuel est à la charge exclusive de GDF Suez.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue Gabriel Péri, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface totale de 47,50 mètres carrés environ, située rue Gabriel Péri à Couzon au Mont d'Or.

**2° - Intègre** cette emprise ainsi déclassée dans le domaine privé de la Communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.